

Christine RIBIERE
Directrice Générale
06.12.51.07.47

Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc
Service de la Légalité
4 Allée du 8 mai 1945
33 341 Lesparre-Médoc

PIT du Port-Lamarque
Ouvert de mai à septembre
05.56.58.76.19
Permanence accueil d'octobre à avril
05.57.88.08.08
infotourisme@medoc-estuaire.com

BORDEREAU D'ENVOI
Comité de Direction : 20 Octobre 2022

- Suite au défaut de quorum au comité de direction du 4 octobre 2022 -

Référence	Intitulé	Nombre page
	Approbation du compte-rendu du 7 juillet 2022	3
2022-012	Adhésion au CNAS	1
2022-013	Décision modificative n1	1 + annexe de 20 pages

**Compte -rendu
Comité de direction
7 juillet 2022**

Les présents : ARSAC : M.Romain Ducolomb, CUSSAC-FORT-MEDOC : M. Dominique Fédieu, LABARDE : M. Matthieu Fonmarty, LAMARQUE : M.Cédric Rondel, LE PIAN MEDOC : Mme Annie Bezac, LUDON MEDOC : Mme Martine Vallier, MACAU : Mme Chrystel Colmont-Digneau MARGAUX-CANTENAC : M. Allan Sichel, , MONDE VITICOLE : M. Philippe Delfaut & M. Pierre Cazeneuve.

Les absents excusés : Mrs. Claude Ganelon, Denis Lurton, Marc Verpaleen, Vincent Paris; Mmes Josette Jégou, Karine Palin, Perrine Julve, Gaëlle Breton, Ghislaine Techeney, Sylvie Alezard.

Monsieur le Président Dominique Fédieu déclare la séance ouverte à 18h50. Il remercie chaleureusement les présents en ce début de mois de juillet. Au vu de la chaleur, il est rappelé aux châteaux présents et partenaires des dégustations au PIT de Lamarque qu'il sera nécessaire d'amener des glacières. Madame la Directrice Christine Ribière adressera un courriel en ce sens.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

I Administration générale

1.1 – Convention d'objectifs et de Moyens entre l'Office de Tourisme et la CdC Médoc-Estuaire pour l'année 2022 (D)

Monsieur le Président rappelle que la convention présentée concerne exclusivement l'année 2022 et mentionne uniquement une subvention de fonctionnement. Force est de constater que les moyens financiers comme humains restent donc particulièrement faibles et inchangés par rapport à 2021.

Monsieur le Président précise que cette nouvelle convention est plus contraignante pour les deux parties. Il réalise une lecture descriptive.

Monsieur le Président est autorisée à l'unanimité à signer tous les documents relatifs à cette convention.

II Ressources Humaines

2.1 –Equipe 2022 (A)

Monsieur le Président informe que l'accueil au PIT de Lamarque, sera ouvert du 6 juillet au 28 août, 7j/7, de 10-13h puis 15-19h, avec une équipe constituée de :

- 1 saisonnier du 1^{er} juillet au 31 août 2022 (35 heures/semaine)
- 1 renfort saisonnier 8 semaines (13 heures/semaine)
- 1 chargée de promotion et communication (1 jour/ semaine)
- 1 directrice générale (les week-ends + temps sur les dégustations + renfort)

Puis Monsieur le Président précise qu'à partir du 1^{er} septembre, l'équipe se composera uniquement de :

- 1 chargée de promotion et communication (35h/semaine)
- 1 directrice générale (35% du temps de travail)

III Finances et gestion de l'EPIC

3.1 - Taxe sur les salaires et impôts sur les entreprises (A)

Monsieur le Président souhaite faire un point rapide sur la situation fiscale de Margaux Médoc Tourisme par rapport à la taxe sur les salaires et aux impôts sur les entreprises. Il annonce que Margaux Médoc Tourisme a obtenu l'exonération totale de cette taxe comme de cet impôt

3.2 – Précision apportée à la délibération DL 2021-006 : fixation des indemnités de déplacement (D)

Monsieur le Président précise qu'à la demande du Trésor Public, deux informations complémentaires doivent être apportées à la délibération DL 2021-006 à savoir que l'ensemble des indemnités de déplacement mentionnées évolueront en fonction :

- **des revalorisations effectuées par l'URSSAF** : frais de repas, d'hébergement, et règles dérogatoires ponctuelles ;
- de la **revalorisation effectuée par l'administration fiscale** : indemnités kilométriques.

La proposition d'indexer automatiquement l'ensemble de frais déplacement selon les revalorisations effectuées par l'URSSAF et l'Administration fiscale est approuvée à l'unanimité.

3.3 – Achat d'un triporteur (D)

Monsieur le Président déclare que les modes de consommation changent et que les manières « de prendre » l'information touristique se diversifient. Le voyage à vélo se trouve être ainsi une représentation du slow travel pour le territoire (PNR Médoc) et un moyen de promotion « retour à l'authenticité ». Le triporteur à assistance électrique possède de nombreux atouts au-delà d'être un outil de street marketing: il est facilement maniable, ce qui est un point non négligeable pour les conseillers en séjour, il a une autonomie de 80 km et permet de se déplacer sur l'ensemble du territoire mais aussi sur Blaye. Il dispose de 4 faces personnalisables et d'une capacité d'emport d'environ 100 kg. Nous déterminons les différentes images et textes que nous voulons voir affichés sur le triporteur. Elles sont facilement remplaçables. Les flyers et goodies sont rangés à l'intérieur du triporteur.

Monsieur Romain Ducolomb souhaite savoir s'il est utile que ce triporteur soit électrique. Monsieur Allan Sichel répond que c'est indispensable pour l'équipe et que c'est un projet intéressant.

Monsieur le Président précise que cet achat est subventionné par la CAT 2022 à hauteur de 35 %

La proposition de réaliser cet achat est approuvée à l'unanimité.

IV Fonctionnement général

4.1 – Présentation de la saison estivale (A) :

Monsieur le Président donne la parole à Madame la Directrice qui présente :

L'exposition au PIT : Les Iconiques 2022 : ce sont des invitations à la découverte. La découverte de l'Histoire de la Gironde racontée à travers les légendes et anecdotes historiques de 18 sites remarquables.

Les 37 dégustations proposées avec 14 partenaires de l'Office de Tourisme sur le parvis du PIT.

Les 8 animations gratuites pour les enfants sur le thème de la chauve-souris tous les mardis matins sur le parvis du PIT.

Les 3 nouvelles éditions pour cette saison :

Carnet de voyage : mettre en scène le territoire, document ayant pour fonction de donner envie au visiteur de pratiquer le territoire et de lui délivrer des idées, des informations pour susciter des découvertes et des activités possibles.

Les pépites n°1 : une invitation au voyage en mode slowtourisme : de format set de table, une face présentant les animations du territoire touristique de Margaux Médoc Tourisme, et l'autre face leurs localisations

Plan du territoire (détachable) : côté face Margaux Médoc Tourisme, côté pile Nouvelle Aquitaine

Le nouveau service à l'intérieur du PIT : boîte aux lettres au sein de l'Office de Tourisme.

Avant de clôturer la séance à 20h10, il est fixé que le prochain comité de Direction sera le 4 octobre 2022 à 18h30 au Château Kirwan.

Pour conclure, Monsieur le Président rappelle que la Micro-Folie Mobile sera présente jusqu'au 3 août à Cussac, puis partira à Arsac jusqu'à la mi-septembre pour finir à Macau du 16 septembre au 18 octobre. Il souhaite enfin à tous les membres du comité de direction, une très bonne saison et des belles vacances !

MARGAUX MEDOC TOURISME

Office de Tourisme Communautaire

Le 20 octobre 2022

Date de convocation : 27 septembre 2022 pour le 4 octobre : quorum non atteint.

Comité de direction repoussé au 20 octobre 2022.

**Objet : Adhésion au CNAS
DL 2022 – 012**

Nombre de membres : 19

Votants : 8

Présents : 9 (article 10 des statuts)

Présents : ARSAC : M. Romain Ducolomb, CUSSAC-FORT-MEDOC : M. Dominique Fédieu, LABARDE : M. Dominique Liaubet, LAMARQUE : M. Cédric Rondel, LE PIAN-MEDOC : Annie Bezac, MONDE VITICOLE : M. Philippe Delfaut & M. Pierre Cazeneuve, HOTELLERIE : Mme Camille Cheyssac, SITES PATRIMONIAUX : Mme Ghislaine Techény

Procuration : 0

Absents excusés : Mmes Martine Vallier, Karine Palin, Perrine Julve, Gaëlle Breton, Fatiha Abair, Sylvie Alezard et Mrs Claude Ganelon, Mathieu Fontmarty, Allan Sichel, Denis Lurton, José Sanfins, Vincent Paris, Marc Verpaalen.

Vu le Code du Tourisme,

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu les statuts de l'Office de Tourisme Communautaire Margaux Médoc Tourisme;

Monsieur le Président rappelle que le CNAS (association loi 1901 à but non lucratif), est un organisme de portée nationale qui a pour objet, au titre de l'action sociale, l'amélioration des conditions de vie des personnels des collectivités territoriales, EPCI et autres structures éligibles, et de leurs familles. À cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réduction...).

Pour adhérer au CNAS, il est nécessaire de :

1/ Procéder à la désignation au sein du comité de direction et du personnel :

-Un représentant élu appelé délégué local des élus

-Un représentant du « collègue » bénéficiaire appelé « délégué local des agents »

-Un représentant « correspondant » parmi le personnel bénéficiaire

2/ D'adhérer pour la totalité de son personnel actif et retraité

3/ D'acquitter sa cotisation annuelle dont le montant et la date d'exigibilité est fixée au 1^{er} septembre N ou 1^{er} janvier N+1.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- D'adhérer au CNAS pour la totalité de son personnel actif et retraité à partir du 1^{er} septembre 2022 et de verser la cotisation
- De désigner comme délégué élu Monsieur Dominique Fédieu
- De désigner comme membre du personnel Madame Sandra Candau
- De désigner comme correspondant Madame Christine Ribière.

Le Président,



Signé par : Dominique Fédieu
Date : 28/11/2022

Dominique FEDIEU
Président, Présidence Margaux Médoc
Tourisme

DÉLIBÉRATION

Le 20 octobre 2022

Date de convocation : 27 septembre 2022 pour le 4 octobre : quorum non atteint.

Comité de direction repoussé au 20 octobre 2022.

Objet : Décision modificative n°1 du budget primitif 2022

DL 2022 – 013

Nombre de membres : 19

Votants : 8

Présents : 9 (article 10 des statuts)

Présents : ARSAC : M. Romain Ducolomb, CUSSAC-FORT-MEDOC : M. Dominique Fédieu, LABARDE : M. Dominique Liaubet, LAMARQUE : M. Cédric Rondel, LE PIAN-MEDOC : Annie Bezac, MONDE VITICOLE : M. Philippe Delfaut & M. Pierre Cazeneuve, HOTELLERIE : Mme Camille Cheyssac, SITES PATRIMONIAUX : Mme Ghislaine Techoney

Procuration : 0

Absents excusés : Mmes Martine Vallier, Karine Palin, Perrine Julve, Gaëlle Breton, Fatiha Abair, Sylvie Alezard et Mrs Claude Ganelon, Mathieu Fontmarty, Allan Sichel, Denis Lurton, José Sanfins, Vincent Paris, Marc Verpaalen.

Vu le Code du Tourisme,

Vu le Code Général des Collectivités,

Vu les statuts de l'Office de Tourisme Communautaire Margaux Médoc Tourisme;

Le Président expose au Comité de Direction le projet de Décision Modificative n°1 du budget primitif sur la section fonctionnement.

Budget principal 2022 – recettes d'exploitation

Suite au vote du Conseil Communautaire du 30 juin dernier, Monsieur le Président informe que la subvention de fonctionnement a été minorée de 5 K€. Il est aussi noté que l'aide à la première embauche du salarié est moins importante qu'envisagée. Les résultats actuels du produit de la taxe de séjour appellent aussi à la plus grande prudence. Il est enfin prévu une meilleure atténuation des charges.

RECETTES

Chap/ Art	Libellé	BP 2022 Voté le 29/03/2022	DM N°1	BP 2022 Au 20/10/2022
013	ATTENUATION DES CHARGES	54 000,00	+4 000,00	58 000,00
64198	Autres remboursements	54 000,00	4 000,00	58 000,00
74	SUBVENTIONS	52 700,00	-7 000,00	45 700,00
74	Subv. d'exploitations	52 700,00	-7 000,00	45 700,00
77	AUTRES PRODUITS DE GESTION	129 473,30	-27 473,30	102 000,00
753	Reversement taxe de séjour	129 473,30	-27 473,30	102 000,00
002	Excédent fonct. reporté	104 992,70	0,00	104 992,70
TOTAL		341 166,00	-30 473,30	310 692,70

DÉLIBÉRATION

Le 20 octobre 2022

Date de convocation : 27 septembre 2022 pour le 4 octobre : quorum non atteint.

Comité de direction repoussé au 20 octobre 2022.

Objet : Décision modificative n°1 du budget primitif 2022

DL 2022 – 013

Nombre de membres : 19

Votants : 8

Présents : 9 (article 10 des statuts)

Présents : ARSAC : M. Romain Ducolomb, CUSSAC-FORT-MEDOC : M. Dominique Fédieu, LABARDE : M. Dominique Liaubet, LAMARQUE : M. Cédric Rondel, LE PIAN-MEDOC : Annie Bezac, MONDE VITICOLE : M. Philippe Delfaut & M. Pierre Cazeneuve, HOTELLERIE : Mme Camille Cheyssac, SITES PATRIMONIAUX : Mme Ghislaine Techeny

Procuration : 0

Absents excusés : Mmes Martine Vallier, Karine Palin, Perrine Julve, Gaëlle Breton, Fatiha Abair, Sylvie Alezard et Mrs Claude Ganelon, Mathieu Fontmarty, Allan Sichel, Denis Lurton, José Sanfins, Vincent Paris, Marc Verpaalen.

Budget principal 2022 – dépenses d'exploitation

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre du vote du BP 2022, 1^{er} budget de l'Office de Tourisme Communautaire sur 12 mois, il a été volontairement choisi d'être prudent sur le résultat annuel de la taxe de séjour 2022 en budgétisant env. 6% du budget total de la structure en dépenses imprévues.

Monsieur le Président informe, que malgré cette précaution, la réduction des dépenses est indispensable pour garder un budget sain et équilibré. L'impact de cette baisse des dépenses est donc amorti par le vote de prudence du 29 mars 2022, mais représente une baisse du budget primitif d'environ 9%. Il est donc envisagé de reporter sur l'année 2023, certaines actions à savoir :

- Mise au norme RGPD (*le Règlement Général sur la Protection des Données encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union européenne*)
- Traduction en langues étrangères des nouvelles fiches SIRTAQUI, présentation des cartes interactives, ...
- Recrutement d'un salarié en contrat service civique pour le développement de l'activité de la Micro-Folie Mobile.

DÉPENSES

Chap/A rt	Libellé	BP 2022 Voté le 29/03/2022	DM N°1	BP 2022 Au 20/10/2022
011	Charges à caractère général	82 647,50	-6 473,30	76 174,20
012	Charges de personnel	180 900,00	-6 000,00	174 900,00
65	Autres charges de gestion courant	6 600,00	0	6 600,00
022	Dépenses imprévues	20 000,00	-18 000,00	2 000,00
023	Virement à sect invest.	51 018,50	0	51 018,50
TOTAL		341 116,00	-30 473,30	310 692,70

DÉLIBÉRATION

Le 20 octobre 2022

Date de convocation : 27 septembre 2022 pour
le 4 octobre : quorum non atteint.

Comité de direction repoussé au 20 octobre
2022.

**Objet : Décision modificative n°1 du budget
primitif 2022**

DL 2022 – 013

Nombre de membres : 19

Votants : 8

Présents : 9 (article 10 des statuts)

Présents : ARSAC : M. Romain Ducolomb, CUSSAC-FORT-MEDOC : M. Dominique Fédieu, LABARDE : M. Dominique Liaubet, LAMARQUE : M. Cédric Rondel, LE PIAN-MEDOC : Annie Bezac, MONDE VITICOLE : M. Philippe Delfaut & M. Pierre Cazeneuve, HOTELLERIE : Mme Camille Cheyssac, SITES PATRIMONIAUX : Mme Ghislaine Techeney

Procuration : 0

Absents excusés : Mmes Martine Vallier, Karine Palin, Perrine Julve, Gaëlle Breton, Fatiha Abair, Sylvie Alezard et Mrs Claude Ganelon, Mathieu Fontmarty, Allan Sichel, Denis Lurton, José Sanfins, Vincent Paris, Marc Verpaalen.

***Puis le Président expose au Comité de Direction le projet de
Décision Modificative n°1 du budget primitif sur la section
investissement.***

Budget principal 2022 – dépenses d'investissement

Dans le cadre de l'investissement voté lors du comité de direction du 7 juillet dernier à savoir l'achat d'un triporteur (5 700 € TTC / subvention obtenue CAT 2022), il est nécessaire d'ouvrir l'article 2182 Matériel de transport et d'y affecter le montant de l'achat.

DEPENSES

Chap/ Art	Libellé	BP 2022 Voté le 29/03/2022	DM N°1	BP 2022 Au 20/10/2022
20	IMMOBILISATIONS	50 335,00	-2 800,00	47 535,00
2051	Concessions et droits ass.	50 335,00	-2 800,00	47 535,00
21	IMMOBILISATIONS	20 905,00	+2 800,00	23 705,00
2182	Matériel de transport	0,00	5 700,00	5 700,00
2183	Matériel de bureau et d'inf.	20 905,00	-2 900,00	18 005,00
TOTAL		71 240,00	0,00	71 240,00

Budget principal 2022 – recettes d'investissement

RECETTES

Chap/ Art	Libellé	BP 2022 Voté le 29/03/2022	DM N°1	BP 2022 Au 20/10/2022
13	SUBVENTION	20 221,50	0,00	20 221,50
1313	Département	20 221,50	0,00	20 221,50
021	Virement section fonct.	51 018,50	0,00	51 018,50
TOTAL		71 240,00	0,00	71 240,00

DÉLIBÉRATION

Le 20 octobre 2022

Date de convocation : 27 septembre 2022 pour
le 4 octobre : quorum non atteint.

Comité de direction repoussé au 20 octobre
2022.

**Objet : Décision modificative n°1 du budget
primitif 2022**

DL 2022 - 013

Nombre de membres : 19

Votants : 8

Présents : 9 (article 10 des statuts)

Présents : ARSAC : M. Romain Ducolomb, CUSSAC-FORT-MEDOC : M. Dominique Fédieu, LABARDE : M. Dominique Liaubet, LAMARQUE : M. Cédric Rondel, LE PIAN-MEDOC : Annie Bezac, MONDE VITICOLE : M. Philippe Delfaut & M. Pierre Cazeneuve, HOTELLERIE : Mme Camille Cheyssac, SITES PATRIMONIAUX : Mme Ghislaine Techeney

Procuration : 0

Absents excusés : Mmes Martine Vallier, Karine Palin, Perrine Julve, Gaëlle Breton, Fatiha Abair, Sylvie Alezard et Mrs Claude Ganelon, Mathieu Fontmarty, Allan Sichel, Denis Lurton, José Sanfins, Vincent Paris, Marc Verpaalen.

Le Comité de Direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Valide la Décision Modificative n°1 sur le budget primitif 2022 sur la section de fonctionnement comme proposée ci-dessus,
- Valide la Décision Modificative n°1 sur le budget primitif 2022 sur la section de d'investissement comme proposée ci-dessus,



Le Président,

Dominique FÉDIEU

DÉLIBÉRATION